



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

surveillants

Question écrite n° 81751

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que la formation pour les gardiens de prison ne prend en compte, au mieux que de manière marginale, l'enseignement de la psychologie. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il y a là une carence grave à laquelle il conviendrait de remédier.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'il porte à la formation professionnelle et continue de l'ensemble des personnels des établissements pénitentiaires et notamment à celle des surveillants en matière de psychologie, élément fondamental du changement du monde pénitentiaire. La formation dispensée par l'administration pénitentiaire s'adapte en permanence pour répondre aux évolutions de ses missions ainsi qu'aux besoins et à l'attente de ses personnels. Le rôle essentiel du personnel de surveillance au contact quotidien de la population pénale est particulièrement pris en compte, surtout sa capacité à anticiper et à répondre aux situations conflictuelles. À ce titre, l'administration pénitentiaire s'assure que son personnel, tout au long de la carrière, bénéficie de connaissances en sciences humaines en général et en psychologie en particulier, en lien avec les missions exercées. Dans ce domaine, au cours de leur formation initiale de vingt-deux semaines à l'école nationale d'administration pénitentiaire à Agen, alternant cycles théorique et pratique, les élèves surveillants bénéficient bien évidemment d'enseignements portant sur l'introduction aux sciences humaines, la prévention du suicide, la construction, le développement de la personnalité et les psychopathologies, la gestion du stress, les conduites à risque, l'observation, la communication et les outils de compréhension de la personne humaine. Outre ces thèmes, la psychologie est prégnante dans les autres enseignements qu'ils soient théoriques ou pratiques, car le développement des capacités relationnelles et des comportements est indispensable à une bonne prise en charge des personnes placées sous main de justice. Dans le prolongement, l'offre de formation continue proposée à la fois par l'école nationale d'administration pénitentiaire et les directions régionales des services pénitentiaires rejoint cette préoccupation. L'école propose, chaque année, des sessions relatives aux sciences humaines : criminologie, groupes de parole, psychiatrie criminelle, prévention du suicide et également gestion du risque ou de crise. Les directions régionales confortent et complètent le dispositif de formation par une offre de formation territorialisée aux sujets les plus divers prenant assurément en compte la dimension psychologique. De manière non exhaustive, durant l'année 2006, seront notamment abordées les problématiques suivantes : la souffrance au travail, la prise en charge des publics difficiles, le travail en équipe pluridisciplinaire et l'initiation à la négociation de crise.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81751

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11958

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2829